

ÉVITER LES FUITES D'EAU

Les étapes à suivre

Combien coûte une fuite ?



Goutte à goutte
à un robinet
= 4 litres/heure
= 35 m³/an
= 149 €*/AN



Fuite de chasse d'eau
= 25 litres/heure
= 220 m³/an
= 935 €*/AN

* coût moyen de l'eau sur le département de la Haute-Savoie en 2018 : 4,25€ TTC/m³

Comment détecter les fuites ?

ET ÉVITER LES DÉGÂTS DES EAUX

LE SAVIEZ-VOUS ?

10% des compteurs d'eau ont déclenché une alerte dont 2% pour des fuites critiques.

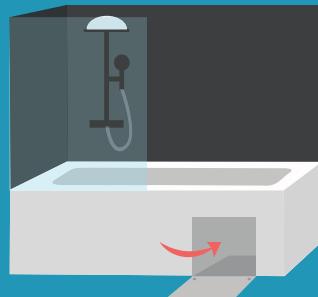
Une fuite critique correspond à un débit supérieur à 20L par heure.

PRÉVENTION RÉALISÉE PAR L'ENTREPRISE

Il est important de faire réaliser la visite annuelle de contrôle de robinetterie avec l'entreprise sous contrat.



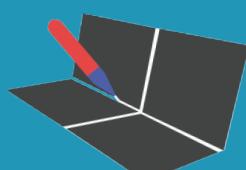
Cela comprend la vérification de l'ensemble de l'installation et l'absence de fuite, y compris la plomberie sous la baignoire ...



... le réglage de la chasse d'eau des WC ...



... la réfection des joints sanitaires



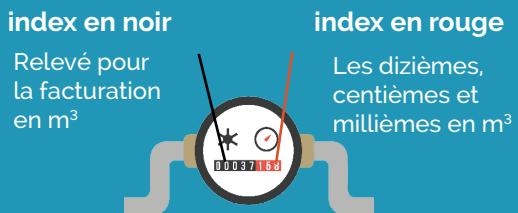
Lors de la visite annuelle, demandez au technicien où se situe votre robinet d'arrivée d'eau !

DE MON CÔTÉ...

... je procède à l'entretien de mon logement et particulièrement des joints sanitaires...



... je vérifie l'index de mon compteur d'eau avant d'aller me coucher. S'il a changé au réveil, il y a probablement une fuite.



... je ferme l'arrivée d'eau lors des absences prolongées.



... je ne jette rien d'autre que de l'eau usée, et je décrasse régulièrement le mécanisme des WC avec du vinaigre blanc.

les vannes avant et arrière du compteur et la vanne des WC sont à manipuler 1 fois/mois minimum.



... je ne serre pas trop fort les mousseurs et je les trempe régulièrement dans du vinaigre blanc.



Que faire en cas de fuite ?

1. CONTACTER L'ENTREPRISE DE ROBINETTERIE SOUS CONTRAT ET COUPER L'ARRIVÉE D'EAU DU LOGEMENT

Les coordonnées sont disponibles dans myAPPILOC ainsi que dans le hall d'entrée



2. PRÉVENIR MES VOISINS ET HAUTE-SAVOIE HABITAT

Vérifiez aussi que la fuite ne vient pas de chez un de vos voisins !



3. DÉCLARER CE SINISTRE À MON ASSUREUR EN CAS DE DOMMAGE

Vous pouvez remplir un constat amiable DDE avec votre voisin et/ou Haute-Savoie HABITAT, puis le transmettre à votre assurance. Le plus souvent, votre assureur s'occupera d'évaluer les dégâts et de définir les prises en charges.

